

de se rendre utiles aux Canadiens représentés par leur consul général et par ce groupe éminent de 25 membres secondant ce projet, qui venaient de divers coins du Canada. J'étais enchanté aussi que le capital privé se charge de réaliser ce projet, pour le donner ensuite en cadeau aux Canadiens. Je vous ferais remarquer que c'était nos premiers véritables rapports avec le Canada puisque jamais auparavant nous n'avions envisagé de faire partie d'une compagnie immobilière canadienne.

L'idée première d'une Maison du Canada, comme je l'ai comprise, présupposait que le gouvernement canadien installerait ses bureaux dans cet édifice, puisque sans la participation du gouvernement le projet n'aurait eu aucun sens. De plus, c'est la présence des bureaux du gouvernement canadien qui devait être le principal motif incitant les entreprises canadiennes à New-York à vouloir se réunir sous un même toit.

Voici comment la société *Webb & Knapp* a contribué à la réalisation de la Maison du Canada:

En choisissant l'emplacement.

En s'occupant de l'achat de la propriété située à l'angle sud-ouest de la Cinquième avenue et de la Quarante-quatrième rue (contrat signé le 13 avril 1955, transaction terminée le 5 mai 1955).

En administrant l'immeuble à la demande de *Canada House* du 5 mai 1955 à son achèvement le 15 janvier 1956.

Cela veut dire que nous avons vu à l'administration de l'édifice, en maintenant des gens sur les lieux, que nous avons perçu les loyers et avons fait la surveillance nécessaire.

Webb & Knapp ont touché, pour avoir administré l'édifice, présenté les comptes aux locataires et perçu les loyers, un total de \$3,664.98, somme qui ne couvrirait pas les débours. J'ajouterais que *Webb & Knapp* ont fourni bénévolement leurs services à tous les autres stades, et j'aimerais souligner que nous étions très heureux de le faire.

En septembre 1956, on m'a demandé, au nom des fondateurs, de participer comme commettant à l'entreprise étant donné que les fondateurs éprouvaient des difficultés à financer la construction de l'édifice. Ces difficultés émanaient de deux sources principales: l'augmentation des frais, et les restrictions du marché monétaire.

Webb & Knapp ont essayé au moins à cinq reprises d'intéresser des gens d'immeuble à ce projet, à titre de placement ou à titre de spéculation. N'y ayant pas réussi, *Webb & Knapp* ont consenti à accepter une part de 50 p. 100 de la Maison du Canada, et à prêter à l'entreprise assez de fonds additionnels pour assurer l'achèvement de l'édifice.

J'aimerais ouvrir ici une parenthèse, messieurs, pour vous dire que l'intérêt de *Webb & Knapp* dans l'entreprise du fait de ses mises de fonds se subordonne à l'intérêt acquis par le groupe canadien en raison de son placement initial. Il ne vient pas en concurrence avec l'intérêt du groupe canadien; il lui est subordonné. N'ai-je pas raison, monsieur Lawson? Si je me trompe, tels n'en ont pas moins été mes intentions et mon but, et la part d'intérêt théorique dont il a été question ici est constituée d'une somme qui représente la part de propriétaire nette après l'extinction de toutes les dettes.

M. McCleave:

D. Ce montant est-il garanti par une hypothèque, monsieur Zeckendorf?—
R. Je ne pense pas, je crois que c'est un compte ouvert. Je ne crois pas qu'il y ait d'hypothèque.